MJC Tullins

MJC EVS Tullins

FICHE D'INSCRIPTION
AUX ACTIVITÉS RÉGULIÈRES MINEURS
MJC EVS TULLINS

SAISON 2026-2027

☐ ADHÉSION INDIVIDUELLE ☐ ☐ ADHÉSION FAMILIALE ☐

TARIFS

30€ 10€

RESPONSABLE DE L'ENFANT

☐ mère ☐ père ☐ tuteur/trice ☐ autre

NOM Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone .....

@ Courriel .....

N° allocataire : ..... QF : .....

Situation familiale : ☐ en couple ☐ seul

mère ☐ père ☐ tuteur/trice ☐ autre ☐

NOM Prénom .....

Téléphone .....

.....

QUARTIER : ☐ Fures ☐ Cressonnière ☐ Contamine ☐ Tizin ☐ Centre ☐ Plaine ☐ Coteaux ☐ Extérieur ☐ autres

.....

ENFANT 1

Date de naissance : ..... / ..... / .....

.....

NOM, Prénom de l'enfant .....

Fille/Garçon. Allergies ou autres problèmes de santé .....

Activité(s)..... Jr/hre : .....

.....

ENFANT 2

Date de naissance : ..... / ..... / .....

NOM, Prénom de l'enfant .....

Fille/Garçon. Allergies ou autres problèmes de santé .....

Activité(s)..... Jr/hre : .....

.....

ENFANT 3

Date de naissance : ..... / ..... / .....

NOM, Prénom de l'enfant .....

Fille/Garçon. Allergies ou autres problèmes de santé .....

Activité(s)..... Jr/hre : .....

JE SOUSSIGNÉ(E),

- donne mon consentement libre et éclairé au traitement des données à caractère personnel figurant dans ce dossier. Ces données ont pour finalité les actes liés à l'inscription aux activités de la M.JC. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ces documents.
- certifie avoir connaissance des statuts, du projet associatif, des modalités d'inscription à la M.JC.
- m'engage à signaler au secrétariat tout changement pouvant survenir dans l'année d'adhésion (adresse, téléphone, mail, courriel...).
- dégage la M.JC et ses dirigeants de toute responsabilité en cas de problème de santé lié à la pratique des activités auxquelles je participe.

En cas de remboursement d'une activité à la suite d'une annulation justifiée par la présentation d'un certificat médical, les frais de gestion d'un montant forfaitaire de 30 € seront appliqués et déduits du montant remboursé.

JE SOUSSIGNÉ(E), PÈRE, MÈRE, TUTEUR, AUTORISE MON ENFANT

La prise en charge des enfants par les animateurs d'activités se fait à l'intérieur du local dans lequel se déroule l'activité et nécessite un contact direct avec le parent ou la personne en charge de l'enfant. Eventuellement, coordonnées de la personne majeure autorisée à prendre en charge mon enfant à la fin des activités :
(Nom-prénom-adresse et téléphone) .....

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul(e) après la fin des activités de la MJC auxquelles il (elle) participe.

- Autorise les responsables des activités de la MJC auxquelles participe mon enfant, à prendre les mesures d'ordre médical qu'ils jugeraient utiles, dans le cas où mon enfant aurait besoin de soins urgents. ☐ oui ☐ non
- Dégage la MJC et ses dirigeants de toute responsabilité en cas de problème de santé lié à la pratique des activités auxquelles mon enfant participe.
- J'autorise mon enfant à être transporté(e) par le minibus de la MJC dans le cadre de sa participation à une activité ou un événement extérieur (escalade ou pom-pom girl). ☐ oui ☐ non
- Autorise la MJC à diffuser les photographies et vidéos prises lors des manifestations et des activités que l'association propose et sur lesquelles figurent mes enfants, sur des flyers, site internet de la MJC, expositions... (droit à l'image). ☐ oui ☐ non
- Autorise les personnes habilitées à consulter mon dossier CAF par l'intermédiaire du système informatique « CAFPRO » (ressources et QF). ☐ oui ☐ non

Supp. ext.

15€ x .....

5€ x .....

.....

Réduc.

10€ x .....

.....

TOTAL :

€

DATE ET SIGNATURE :

RÈGLEMENTS :

☐ CB ☐ Chèque(s) ☐ Espèce

Maison des Jeunes et de la Culture
Espace de Vie Sociale
38210 TULLINS

04 76 07 04 78
accueil@mjctullins.fr

www.mjctullins.fr
MJC EVS Tullins

Les informations inscrites sont à destination de l'équipe MJC et des responsables d'activités. Elles permettent l'inscription dans notre logiciel en déposition des articles 34 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de l'accueil de la MJC.